

Conversion en bio Focus élevages ruminants

avec

Marion ANDREAU

Agrobio Ardennes

Céline BARRERE

FRAB Champagne-Ardenne

Avec le soutien financier des fonds :



Bulletin d'inscription

à retourner (fax ou mail) à la FRAB Champagne-Ardenne
avant le **21 avril 2017**

FRAB Champagne-Ardenne

Complexe Agricole du Mont Bernard

Bâtiment France Luzerne

51000 Châlons-en-Champagne

Tél. : 03 26 64 97 09

Fax : 03 26 64 96 80

c.barrere@biochampagneardenne.org



Informations
pratiques

LIEUX

Rendez-vous le matin à l'Hôtel du Saumon à Buzancy, accueil dès 9h00.

L'après-midi, nous irons sur la ferme de Jérôme TOURNAY à Imécourt.

CONTACT

Céline BARRERE, chargée de mission Elevage

FRAB Champagne-Ardenne

Complexe Agricole du Mont Bernard

Bâtiment France Luzerne

51000 Châlons-en-Champagne

Tél. : 03 26 64 97 10

Fax : 03 26 64 96 80

Formation organisée par la FRAB Champagne-Ardenne

Association qui a pour principal objectif de rassembler les moyens pour promouvoir et développer l'agriculture biologique en région.

Elle bénéficie pour l'ensemble de ses actions du soutien du Conseil Régional, des Agences de l'eau présentes en région, de l'Etat et de l'Europe.

Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne



Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne

Complexe agricole du Mont Bernard

Bâtiment France Luzerne

51000 Châlons-en-Champagne

Tél. : 03 26 64 96 81 - Fax : 03 26 64 96 80

frab@biochampagneardenne.org

www.biochampagneardenne.org

Formation

CONVERSION EN BIO FOCUS ÉLEVAGES RUMINANTS

avec

Marion ANDREAU



Les Agriculteurs Bio des Ardennes

Céline BARRERE



Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne



Mardi 25 avril 2017
de 9h30 à 17h30

Matinée à Buzancy

Après-midi chez Jérôme TOURNAY
à Imécourt (08)

Objectif :

Réussir au mieux sa conversion à l'agriculture biologique en élevage ruminant

Programme de la formation

Matin

- Les principes de l'élevage bio et la réglementation AB (le cahier des charges et les perspectives d'évolution)
- Les aides spécifiques à l'agriculture biologique
- Les différentes étapes de la conversion et les démarches à effectuer (notification à l'Agence bio, contractualisation avec un organisme certificateur...)
- Aspects technico-économique de l'élevage en bio

Après-midi

- Les filières bio et leurs acteurs en région
- Les structures d'accompagnement des agriculteurs bio en région
- Visite de la ferme de Jérôme TOURNAY (Elevage laitier)
- Identification des conséquences de la conversion en bio sur la ferme et des différents changements apportés lors de la conversion en bio

Intervenants :

Marion ANDREAU

animatrice d'Agrobio Ardennes



• Agrobio 08 •
Les Agriculteurs Bio des Ardennes

Céline BARRERE

chargée de missions filières élevage biologique
FRAB Champagne-Ardenne



• FRAB •
Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne

Cette formation est à destination des éleveurs ou futurs éleveurs ayant un projet de conversion bio ou qui se sont convertis récemment.

Crédit d'impôt pour les agriculteurs :

en participant à cette formation, vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chefs d'entreprise.

Calcul du crédit d'impôt :

= nombre d'heures passées en formation X taux horaire du SMIC (soit 130 € environ pour 14h de formation). Le crédit d'impôt est plafonné à 40 heures de formation par année civile.

Prise en charge par VIVEA :

chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs et personnes en démarche d'installation engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé.



Bulletin
d'inscription

Bulletin à compléter et à retourner
Avant le 21 avril 2017

à la FRAB Champagne-Ardenne :

par fax au 03.26.64.96.80 ou

par mail : c.barrere@biochampagneardenne.org



Nom et Prénom

Nom de la société

Adresse complète

Téléphone

Fax

Mail

Date de naissance

participera à la journée de formation

Êtes-vous adhérent à l'organisme VIVEA
(fonds de formation des exploitants agricoles,
payé à travers les cotisations MSA) ?

OUI NON

Tarif pour la journée de formation
(Hors repas)

À régler par chèque dès votre inscription à l'ordre de la FRAB	Cotisant VIVEA	Gratuit
	Non VIVEA / Adhérent FRAB* (remboursement par FAFSEA, OPCA2,...)	210,00 €
	Non VIVEA / Non adhérent FRAB* (remboursement par FAFSEA, OPCA2,...)	260,00 €

* ou adhérent au réseau FNAB

IMPORTANT Annulation d'inscription à signaler au plus tard 7 jours
avant la formation. Sinon facturation aux tarifs indiqués.

Votre inscription sera définitive à réception du règlement
et de l'ensemble des documents demandés

Signature :